



INFORMATIONS

Le greffier exerce principalement ses fonctions dans les tribunaux. Il est chargé de faire respecter la procédure lors des procès notamment.

Le greffier doit être présent lors de toutes les procédures judiciaires. Il assiste le juge et doit garantir l'authenticité de ses décisions. Il doit également conserver la trace des procès.

MISSIONS PRINCIPALES

- Transcrire les débats lors d'un procès
- Rédiger des actes/procès-verbaux/décisions du tribunal
- Prévenir les parties de la date de l'audience
- Enregistrer les affaires
- Préserver les pièces/archives, constituer les dossiers
- Assurer parfois l'accueil au palais de justice

QUALITÉS REQUISES

Être précis et rigoureux, être méthodique, rapide et efficace, avoir le sens du contact

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un greffier en début de carrière est d'environ **1 700 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (diplôme Bac+2 requis).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Note de synthèse** concernant des problèmes juridiques ou administratifs, 4h (coef. 4)
2. **Quatre questions** : deux portant sur l'organisation administrative et judiciaire en France et deux sur, au choix : la procédure civile, le droit civil, la procédure pénale, la procédure prud'homale, 3h (coef. 4)

ADMISSION

Épreuve orale : mise en situation, puis entretien devant un jury jugeant la motivation du candidat, 25 mn (coef. 4)